FORMATION CONTINUE

PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1

FC PSE 1 2023

PRESENTATION

Il est institué une formation continue pour toutes les personnes titulaires d'un certificat de compétences relatif aux premiers secours. La formation continue pour le maintien des compétences est **obligatoire** à l'exception de celles dispensées par l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 ».

OBJECTIFS

A la fin de cette formation continue PSE 1, le stagiaire est capable :

- de maintenir des connaissances techniques ;
- d'actualiser et de perfectionner des connaissances ;
- d'acquérir de nouvelles techniques et procédures.

DEBOUCHES POSSIBLES

- Filière opérationnelle (pompiers, …)
- Accès à des formations plus complètes (PSE2)
- Prérequis à l'entrée en formation BNSSA, BPJEPS AAN, …

EQUIVALENCES

Equivalences reconnues par le ministère de l'intérieur

- Les titulaires de l'attestation de formation complémentaire aux premiers secours avec matériel sont considérés comme titulaires, par équivalence, de l'unité d'enseignement " Premiers secours en équipe de niveau 1 " ;
- Les titulaires de l'unité d'enseignement " premiers secours en équipe de niveau 1 " sont titulaires, par équivalence, de l'unité d'enseignement " prévention et secours civique de niveau 1 " ;

LES TAUX DE REUSSITE ET DE SATISFACTION

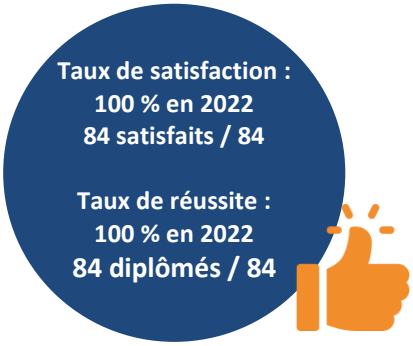

PREREQUIS ET CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

Cette formation continue est accessible à toutes les personnes titulaires d'un certificat de compétences de secouriste souhaitant se mettre à niveau conformément à la réglementation applicable dans le domaine des premiers secours. (Arrêté du 21 décembre 2020 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers).

Accessibilité *aux personnes en situation de handicap sous réserve de réussite aux gestes de premiers secours. Accueil de personnes porteuses de handicap : toute demande fera l'objet d'une étude personnalisée avec le référent handicap de l'établissement Mickaël GUIGNE : 02 62 94 71 86 - mickael.guigne@creps-reunion.sports.gouv.fr*

TESTS D'EXIGENCES PREALABLES (TEP)

Pas de tests d'exigences préalables

TESTS DE SELECTION

Pas de tests de sélection

DUREE DE LA FORMATION ET TAUX D'ENCADREMENT

La formation continue est d'une durée de **7 heures** avec les temps de pause en présentiel. La présence des stagiaires en formation continue est obligatoire durant **les 7 heures** de face à face pédagogique pour valider l'attestation de formation continue relative à l'unité d'enseignement : « premiers secours en équipe de niveau 1 ». Le nombre d'apprenants par session de formation est compris **entre 6 et 18 inclus.**

CONTENU DE LA FORMATION

Programme FC PSE 1 2023

- En attente de l'instruction annuelle

MODALITES PEDAGOGIQUES

Modalités pédagogiques : théorie et pratique.

Techniques pédagogiques :

- Etude de cas ;
- Exposé, exposé interactif, démonstration pratique ;
- Apprentissage ;
- Cas concrets.

Moyens et outils :

- Vidéoprojecteur ;
- Ordinateur portable ;
- Matériels pédagogiques d'apprentissage, de simulation (mannequins, défibrillateur, garrot, collier cervical, plan dur, brancard, …).

Chaque stagiaire recevra par mail les recommandations de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise relatives à l'unité d'enseignement PSE 1.

MODALITES D'EVALUATION ET DE CERTIFICATION

Arrêté du 21 décembre 2020 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours

Chaque participant est mis en situation et évalué sur l'ensemble des capacités nécessaires pour porter secours sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés.

Les stagiaires ayant fait l'objet d'une **évaluation favorable** par l'équipe pédagogique, se voient délivrer par l'organisme habilité une **attestation de formation continue** indiquant sa nouvelle aptitude. La validité de la formation continue prend effet à la date de signature du procès-verbal et reste valable jusqu'à la prochaine formation continue et, au plus tard, jusqu'au 31 décembre de l'année suivante. Les secouristes ayant fait l'objet d'une **évaluation défavorable** par l'équipe pédagogique, se voient délivrer par l'organisme habilité une **notification d'évaluation défavorable** indiquant une incapacité temporaire et immédiate à exercer les fonctions correspondantes aux certificats de compétences détenus. Cela impose une mise à niveau des connaissances jusqu'à une nouvelle évaluation favorable.

CALENDRIER DE LA FORMATION

Dates de la formation	Effectif mini	Effectif maxi	Durée / Heures
13/03/2023 **17/04/2023** **19/06/2023** **18/09/2023** **23/10/2023** **20/11/2023**	**6**	**12**	**7 H**

COUT DE LA FORMATION ET FINANCEMENTS

Frais d'inscription et pédagogiques
Inscription : 30 € (non remboursables) **Frais pédagogiques** : 50 €

Le financement de tout ou partie de cette formation est possible sous réserve d'acceptation pour toute personne :

- Demandeur d'emploi (prendre contact avec votre conseiller Pôle Emploi ou la Mission Locale de votre lieu de résidence) ;
- Mobilisant l'OPCO (AFDAS, etc…) ;
- Prise en charge par son employeur ;
- En auto-financement.

CONTACTS

Abdoul BARO (référent administratif)
☏ 02.62.94.71.98
@ abdoul.baro@creps-reunion.sports.gouv.fr

Charles SOUPRAYEN (responsable de la formation)
☏ 06.93.93.92.38
@ charles.souprayen@creps-reunion.sports.gouv.fr

Mickaël GUIGNE (référent handicap)
Accueil de personnes en situation de handicap : toute demande fera l'objet d'une étude personnalisée
☏ 02.62.94.71.86
@ mickael.guigne@creps-reunion.sports.gouv.fr

S'INFORMER, S'INSCRIRE

L'information ou l'inscription se réalise en ligne (http://www.creps-reunion.fr) à partir de la fiche descriptive de la formation visée accompagnée de tous les documents demandés au plus tard le jour de la clôture des inscriptions. L'inscription sera enregistrée au CREPS de la Réunion, dès réception du dossier complet.

ACCUEIL ET HEBERGEMENT

Possibilité d'hébergement (sous réserve de disponibilité) et de restauration pour les stagiaires inscrits à une formation professionnelle → voir impérativement avec le service accueil pour la réservation.

Site de Saint Denis :

- 24 Route Philibert Tsiranana – 97495 Sainte Clotilde
- 02.62.94.71.10 ou 11
- accueil@creps-reunion.sports.gouv.fr
- Coordonnées GPS : N -20.8898031, E 55.4705324

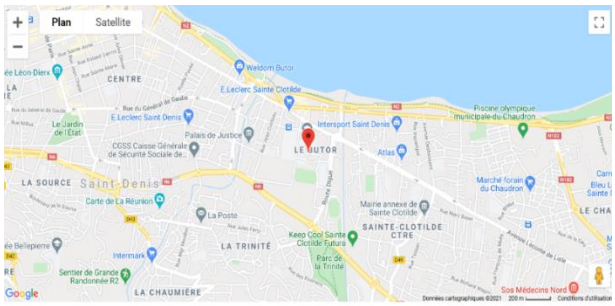

Vous arrivez en avion :

- Sortie aéroport Saint-Denis Gillot
- Prendre direction Saint-Denis RN2
- Aux feux, à gauche rue Léopold Rambaud
- 1ère à droite rue des Deux Canons
- Aux feux à droite avenue Maréchal De Lattre de Tassigny
- Au rond-point à gauche, rue "Route Digue"
- Sur la route Digue, 1ère à droite CROS/CREPS tout droit au fond.

Site de Saint Paul :

- 47 Boulevard du Front de Mer – 97460 Saint Paul
- 02.62.22.53.66
- accueil@creps-reunion.sports.gouv.fr
- Coordonnées GPS : N -21.001981, E 55.276638

Vous arrivez en avion :

- Depuis Gillot direction Saint-Denis
- Direction Le Port par la route du littoral
- Direction Saint-Paul
- Sur la RN1 sortie Savannah
- Au rond-point tout droit
- Direction Saint-Paul centre
- Après le pont première rue à droite direction front de mer
- Au rond-point à gauche route du front de mer
- 200 m sur la droite après la médiathèque